Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 081-200066124-20260921-198_2026-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CA	En exercice
93	93

PRESENTS	75
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	7
ABSENTS	10

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la Convocation
15 SEPTEMBRE 2026
Date d'Affichage
15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Jérémy BOMPART, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Daniel BREIL, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Christelle HARDY, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Claude LABORIE, Patrick LAGASSE, Patrice LAPEYRE, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Thierry MARTIN, Danièle MAXIMILIEN, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Alain PLANTADE, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Paul SALVADOR, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Frédéric GLAUDIS à Ludovic VERGNES

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Boris CORTIJOS à Julien BACOU, Solange COSTES à Alex DE NARDI, Pascal HEBRARD à Max ESCAFFRE, Guillaume GAIRIN à Jonathan VIDAL, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Vincent TERRASSIE à Céu DA COSTA

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Luc BASTIE, Lucie DUCOS, Thomas DOMENECH, Jean-Paul LALANDE, Dominique MARIE, Marie-Claire MATE, Anne MILLET, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Madame Régine MOULIADE

N°198_2026

ACTES : 4.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 05- Modification du tableau des effectifs

Exposé des motifs

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 081-200066124-20260921-198_2026-DE

Le besoin de créer les postes permanents présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

- Création d'un poste de chef de service bureau des communes et appui aux projets à temps complet sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, au sein de la direction pilotage et animation territoriale ; en parallèle de cette création est supprimé un poste d'attaché territorial de directeur adjoint au sein de cette même direction ;
- Création d'un poste de chargé de mission fiscalité et études financières à temps complet sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, au sein du service pilotage et ingénierie financière et fiscale de la direction Finances ; en parallèle de cette création est supprimé un poste de rédacteur territorial de chargé d'appui aux mutualisations et au pilotage des politiques publiques au sein de la direction pilotage et animation territoriale ;
- Création d'un poste de chef de service à temps complet sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, au sein du service développement économique ; en parallèle de cette création est supprimé un poste d'attaché territorial de directeur de l'économie ;
- Création d'un poste de chargé d'opération d'aménagement urbanisme à temps complet sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux au sein du service urbanisme opérationnel et stratégie foncière de la direction aménagement ; en parallèle de cette création de poste est supprimé un poste d'attaché territorial de chargé de mission foncier économique au sein de la direction de l'Economie ;
- Création d'un poste de juriste à temps complet sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, au sein de la direction affaires juridiques et commande publique ;

Création :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Pilotage et animation territoriale	Chef de service bureau des communes et appui aux projets	TC	Administrative	Rédacteur
1	Finances	Chargé de mission fiscalité et études financières	TC	Administrative	Rédacteur
1	Développement économique	Chef de service développement économique	TC	Administrative	Attaché
1	Aménagement	Chargé d'opération d'aménagement urbanisme	TC	Technique	Ingénieur
1	Affaires juridiques et commande publique	Juriste	Tc	Administrative	Attaché

En outre, sont supprimés du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet les postes suivants :

- Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet de directeur adjoint au sein de la direction pilotage et animation territoriale ; en parallèle de cette suppression est créé un poste de chef de service bureau des communes et appui aux projets ;
- Suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet de chargé d'appui aux mutualisations et au pilotage des politiques publiques au sein de la direction pilotage et animation territoriale ; en parallèle de cette suppression est créé un poste de Chargé de mission fiscalité et études financières au sein de la direction des finances ;
- Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet de directeur de l'Economie ; en parallèle de cette suppression est créé un poste de chef de service développement économique ;
- Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet de chargé de mission foncier économique au sein de la direction de l'économie ; en parallèle de cette suppression est créé un poste de chargé d'opération d'aménagement urbanisme au sein de la direction aménagement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 081-200066124-20260921-198_2026-DE

Suppressions :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Pilotage et animation territoriale	Directeur adjoint	TC	Administrative	Attaché
1	Pilotage et animation territoriale	Chargé d'appui aux mutualisations et au pilotage des politiques publiques	TC	Administrative	Rédacteur
1	Economie	Directeur	TC	Administrative	Attaché
1	Economie	Chargé de mission foncier économique	TC	Administrative	Attaché

Enfin, comme annoncé dans la précédente délibération modifiant le tableau des effectifs prise en juillet 2026, l'organisation de la rentrée scolaire conduit à faire évoluer à compter du 26 août 2026 le temps de travail de nombreux postes pour une variation globale des effectifs de la direction de l'Education de -1.67 ETP dès septembre 2026, auxquels viendront s'ajouter -0.2 ETP au 1er octobre 2026 et -0.2 ETP au 1er décembre 2026, soit un total général de -2,07 ETP.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants,
Vu le tableau des emplois adopté en conseil de communauté de la communauté d'agglomération,
Vu l'avis du Comité social territorial du 17 septembre 2026,
Considérant la nécessité de créer ou modifier ou supprimer les emplois au tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **approuve** les créations, modifications et suppressions au tableau des effectifs des postes annexé tel que précisé ci-dessus,
- **dit** que ces emplois permanents ou non permanents pourront éventuellement le cas échéant, être pourvus par un agent non titulaire sur le fondement des articles L.332-8 et suivants du code général de la fonction publique ;
- **décide** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés, au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **donne** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote Pour : 82
Vote Contre : 0
Abstention : 1 (Jean-Marc AGUERRE)
Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 29 SEP. 2026
- publication - mise en ligne
Le 29 SEP. 2026
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Gaillac-Graulhet AGGLOMERATION cœur vignoble et bastides

La Secrétaire de séance,
Régine MOULIADE

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 081-200066124-20260921-198_2026-DE